

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de CHOLET  
Commune de MONTILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 mars 2024**

Convocation du 6 mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février à 20 heures 30 minutes le conseil municipal de Montilliers légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.

Étaient présents : MM. Agnès BOISSON 1<sup>er</sup> adjoint, Thierry CHAUVIGNÉ 2<sup>ème</sup> adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3<sup>ème</sup> adjoint, Dominique MARTIN 4<sup>ème</sup> adjoint, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.

Absent : Mr Laurent BOSSOREIL, excusé, donne son pouvoir à Mr Damien CHARBONNIER,

Secrétaire de séance : Mr Damien CHARBONNIER

**10 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de participation communale aux dépenses de fonctionnement matériel de l'École Privée Mixte du premier degré de MONTILLIERS sous contrat d'association s'élèvent à 73 578,00 € pour l'année 2024, soit 826,71 € par élève scolarisé sur la commune de Montilliers.

Actuellement au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'effectif est de 89 élèves scolarisés à l'école privée St Louis St Joseph de Montilliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide d'attribuer** la somme 69 000,00 euros (soixante-neuf milles euros), ce qui représente 775,28 euros par élève (sept cent soixante-quinze euros vingt-huit cents) pour la participation aux frais de fonctionnement sur l'exercice budgétaire 2024. Le montant sera versé en 3 fois selon l'effectif au 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours.  
(article 6558 du budget 2024).

- : - : - : - : - : - : - : - : -

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 049-214902116-20240312-10\_12\_03\_2024-DE



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal

Suivant les signatures

Pour copie conforme

Montilliers le 13 mars 2024

Le Maire,

  
Mairie de Montilliers  
M. & L.  
Pour l'Ordre l'Adjoint  
Thierry CHAUMIGNAT